

CREDIT SUISSE

Equity Derivatives
One Cabot Square, London E14 4QJ
Authorised and Regulated by the Financial Services Authority

ermes et Conditions

29 janvier 2014

"Rendement Plus 2"

Remboursement indexé à la performance de l'indice Euro Stoxx 50 Offre Publique en France Produit non garanti en capital en cours de vie et à l'échéance

Emetteur: Credit Suisse AG, London Branch ("CS")

(Moody's A1; S&P A)

Type: Titre de Créance à capital non garanti

Droit Applicable: Droit anglais

Date d'Emission: 3 mars 2014

Période de Du 3 mars 2014 au 13

commercialisation:

Du 3 mars 2014 au 13 juin 2014

Date de Transaction: 29 janvier 2014

Date de Règlement avec

l'Acheteur:

Les livraisons s'effectueront contre paiement durant la période de souscription

Date de Maturité: 29 Juin 2020

Montant Notionnel: EUR 30 000 000.00

Prix d'Emission: 100%

Devise: EUR

Coupure ("NA"): EUR 1 000.00

Code ISIN: XS1000998887

Series Number SPLB2014-016

Actif Sous-jacent: Indice EURO STOXX 50

Bloomberg Code: SX5E Index



Information source: www.stoxx.com

Montant de Remboursement A la Date de Maturité, le montant du remboursement d'un montant en devise

correspondant à:

Si Indice Final ≥ Barrière de Protection, alors :

NA x min(130%; max(100%,(Final Level / Initial Level)))

Sinon:

 $NA \times \frac{Indice Final}{Indice Initial}$

Date d'Observation Initiale: 13 Juin 2014

Indice Initial: Niveau de l'Actif Sous-jacent à la Date d'Observation Initiale, selon l'Heure de

Valorisation

Indice Final: Niveau de l'Actif Sous-jacent à la Date d'Observation Finale, selon l'Heure de

Valorisation

Date d'Observation Finale: 15 Juin 2020

Barrière de Protection : 70% x Indice Initial

Heure de Valorisation: Clôture de la cotation de l'indice

Coupon: Si, à une Date d'Observation de Coupon, selon l'Heure de Valorisation, le

niveau de l'Actif Sous-jacent est à ou au-dessus du Seuil de Coupon, le

Coupon par Coupure sera de 6.00%.

Sinon, le Coupon par Coupure sera de 0%.

Dates d'Observation de

Coupon:

i	
1	15/06/2015
2	13/06/2016

Dates de Paiement de

Coupon:

i	
1	29/06/2015
2	27/06/2016

Seuil de Coupon: 70% x Niveau de Référence

Convention de jours ouvrés

pour les Paiements:

Target, London

Agent de Calcul: Credit Suisse International



Vendeur/Distributeur: Credit Suisse International

Système de Réglement : Euroclear and Clearstream Luxembourg, SIX SIS

Droit applicable: Loi anglaise

Listing: Un Listing est prévu en bourse de Euronext Amsterdam.

Publication : Cours publié au moins une fois tous les jours et tenu à disposition du public en

permanence. Page Publique FININFO.

Valorisation: Quotidienne disponible sur une page publique FININFO

En plus de la valorisation produite par Credit Suisse International, une double valorisation sera assurée, sur une base bi-mensuelle à compter de la Date d'Observation Initiale par une société de services indépendante financièrement

de Credit Suisse International, Société Générale Securities Services.

Liquidité: A chaque Date de Valorisation, l'Arrangeur s'engage également par les

présentes à vendre/racheter tout ou partie de l'Emission à l'Acquéreur à sa valeur de marché jusqu'à la date d'échéance de l'Emission (incluse), et ce sur

simple demande de l'Acquéreur.

Le prix fourni par l'Arrangeur correspond à une valeur de marché de l'Obligation, laquelle est la valeur « prix moyen « mid » » (moyenne équipondérée de la valeur « Vente « bid » » et de la valeur « Achat « ask » » du produit). Il est rappelé que les prix communiqués par l'Arrangeur peuvent varier de façon significative par rapport aux valorisations communiquées la veille et peuvent être différents des prix pouvant être communiqués par une autre banque.

L'émetteur s'engage à fournir au souscripteur pendant toute la durée de vie du produit, un prix avec une fourchette Vente/Achat « Bid/Ask » de 1% maximum.

Les prix communiqués par l'Arrangeur sont calculés à une date et une heure données et ne sont valables qu'au moment où ils sont communiqués. Ils varieront ultérieurement notamment en fonction de la fluctuation des différents paramètres pris en compte pour leur détermination.

Cas de Perturbation Ajustement:

Les EMTN sont soumis aux clauses d'ajustement incluant notamment (i) les Jours Ouvrés non prévus, (ii) les Jours de Perturbation, (iii) les changements de sponsor de l'Indice, (iv) la non-publication du niveau de l'Indice, (v) le changement de formule ou de méthode de calcul de l'Indice. Les Titres de Créance sont également soumis aux clauses d'ajustement relatives aux Cas de Perturbation Additionnels, tels que les Changements Législatifs, les Perturbation de Couverture et les Coûts Additionnels de Couverture. Si l'Emetteur estime qu'il est dans l'incapacité de procéder à de tels ajustements, il peut décider de rembourser les Titres de Créance moyennant notification aux porteurs avec un préavis de 15 jours au moins et 30 jours au plus conformément aux Conditions Générales. Les termes utilisés dans le présent paragraphe et les détails des ajustements décrits dans le présent paragraphe sont tels que décrits dans la Documentation.

6 août 2013



Restrictions de vente :

Général

Aucun EMTN acheté par quelque personne que ce soit ne pourra être proposé à la vente ou vendu effectivement ou faire l'objet d'une distribution dans un pays ou un territoiresans que le distributeur ou le promoteur n'ait respecté les lois et règlements applicables dans chaque pays ou chaque juridiction concerné

Etats-Unis

Les EMTN n'ont pas fait l'objet et ne feront pas l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933 et ne peuvent pas être proposés ou vendus aux Etats-Unis, où à un résident américain, où à une personne agissant au nom ou pour le compte d'un résident américain

Etats membres de l'Espace Economique Européen

Le Prospectus de Base a été préparé sur la base de ce que, excepté dans le cas où le sous-paragraphe (ii) ci-dessous est applicable, toute offre des EMTN dans un Etat membre de l'Espace économique européen qui a transposé la Directive Prospectus (Directive 2003/71/CE) (chacun, un "Etat Membre Concerné"), sera effectuée en application d'une exemption en vertu de la Directive Prospectus, telle que transposée dans l'Etat Membre Concerné, à l'obligation de publier un prospectus pour l'offre des EMTN. En conséquence, toute personne procédant ou ayant l'intention de procéder à une offre dans l'Etat Membre Concerné des EMTN qui font l'objet d'une offre/d'un placement visé conformément au Prospectus de Base tel que complété par les conditions définitives (« final terms ») relatifs à l'offre desdits EMTN, ne pourra le faire que (i) dans des circonstances ne requérant pas la publication par l'Emetteur ou le Distributeur d'un prospectus conformément à l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus, dans chaque cas, relativement à ladite offre, ou (ii) si un prospectus pour cette offre a été approuvé par l'autorité compétente dans cet Etat Membre Concerné ou, le cas échéant, approuvé dans un autre Etat Membre et notifié à l'autorité compétente de l' Etat Membre Concerné et (dans l'un ou l'autre cas) publié, conformément à la Directive Prospectus, dans la mesure où ledit prospectus a été postérieurement complété par des conditions définitives spécifiant qu'une offre peut être effectuée autrement qu'en conformité avec l'article 3(2) de la Directive Prospectus dans cet Etat Membre Concerné et où cette offre est effectuée pendant la période commençant et finissant aux dates prévues dans le prospectus ou les conditions définitives, selon le cas. Sous réserve de l'applicabilité de sous-paragraphe (i) ci-dessus, ni l'Emetteur ni le Distributeur n'a autorisé, ni n'autorisé, qu'il soit procédé à une offre d'EMTN dans des circonstances requérant la publication par l'Emetteur ou le Distributeur d'un prospectus ou d'un supplément pour ladite offre.



Détails de l'Offre Publique

Juridictions de l'EEE: France

Période de souscription: Du 03 mars 2014 au 13 juin 2014 (Date de Constatation Initiale)

Prix d'Offre: 100%

Montant minimum/maximum demandé par investisseur:

1 Coupure minimum par investisseur

5/6



Avertissement lié à l'Indice

L'Indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice (pour plus d'informations sur l'Indice http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SX5E).

Les présentes informations ont été préparées par Credit Suisse International ("CSi"), qui est agréée et régulée par la Financial Services Authority au Royaume Uni pour la fourniture de services d'investissement. En concluant une opération avec CSi ou ses affiliés, vous reconnaissez que vous avez lu et compris les termes suivants : CSi agit exclusivement en qualité de contrepartie commerciale et non en qualité de conseil financier ou de mandataire dans toute opération, à moins qu'il n'en soit convenu autrement par écrit. Avant de conclure une opération, vous devez vous assurer que vous comprenez pleinement les risques et avantages potentiels de cette opération et que vous déterminez de façon indépendante que l'opération est appropriée étant donnés vos objectifs, votre expérience, vos ressources financières et opérationnelles et toute autre circonstance pertinente. Vous devez envisager de consulter tout conseil que vous estimez nécessaire pour vous assister dans cette détermination. Vous devez également comprendre que CSi peut fournir des services bancaires, du crédit ou tout autre service financier à toute société ou émetteur de titres ou instruments financiers auxquels il est fait référence dans les présentes, prendre ferme, garantir, agir en qualité de teneur un marché, détenir des positions ou autrement vendre ou acheter des titres ou instruments financiers pouvant être identiques ou économiquement similaires à toute opération conclue avec vous. De plus, les présents Termes et Conditions Indicatifs ont été préparés à des fins d'information uniquement et ne constituent pas une offre, un engagement, une sollicitation d'offre ou d'engagement, ou un conseil ou une recommandation, de conclure une opération (que ce soit aux Termes Indicatifs exposés ou autrement). Toutes les cotations, documents ou analyses qui pourraient être transmis à l'investisseur ou à l'intermédiaire à titre indicatif ont été préparés sur la base d'hypothèses et de paramètres que nous avons estimés de bonne foi appropriés ou qui ont été expressément portés à notre connaissance; ils ne constituent en aucune manière un conseil de notre part. Il convient de noter que d'autres hypothèses ou d'autres paramètres auraient raisonnablement pu être retenus et que les marchés financiers sont susceptibles d'enregistrer des variations à la baisse. CSi ou ses affiliés ne garantissent pas plus la réalisation des performances ou de la rentabilité indicative qui pourrait y être mentionnée. Enfin, les préposés et agents de CSi et de ses affiliés ne sont autorisés à modifier ou compléter les stipulations du présent avertissement que dans la mesure où cette modification ou ce complément fait l'objet d'un acte écrit, dûment signé par un représentant de CSi muni des pouvoirs adéquats, et contresigné par vous.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait que le les produits arrangés par CSi peuvent être sujets au risque de crédit de CSi ou de ses affiliés – par exemple, le remboursement du principal ou de tout autre montant dû peut être affecté par l'insolvabilité de CSi. Il est fortement recommandé aux investisseurs potentiels de lire les documents relatifs à l'offre des Titres de Créance qui tiennent les termes et conditions spécifiques relatifs à cet investissement.